

5.00 crédits	30.0 h	Q1 et Q2
--------------	--------	----------

Enseignants	Demeulenaere Isabelle (coordinateur(trice)) ;Schrijvers Lutgarde ;Sterkendries Nele ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Cette unité d'enseignement est de niveau intermédiaire et suppose donc une maîtrise productive satisfaisante de la grammaire et du vocabulaire de base ainsi que la maîtrise des aptitudes langagières aux niveaux décrits pour l'unité d'enseignement de niveau élémentaire (LNEER1820 - niveau A2 du Cadre européen commun de Référence pour les Langues).
Thèmes abordés	Cette unité d'enseignement est articulée autour de textes oraux et écrits d'intérêt général et à orientation juridique.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Compréhension à la lecture</p> <p>1</p> <ul style="list-style-type: none"> de lire des textes factuels sur des problèmes contemporains ou sur des sujets relatifs au domaine d'études avec un niveau satisfaisant d'autonomie et de compréhension . <p><i>Niveau B1+ du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</i></p> <p>Compréhension à l'audition individuelle :</p> <p>2</p> <ul style="list-style-type: none"> comprendre les points principaux d'un exposé à condition que le sujet en soit familier et la présentation clairement structurée, comprendre les points principaux de documents radiodiffusés ou télévisés factuels à condition que le sujet en soit familier et que la langue soit standard et clairement articulée. <p><i>Niveau B1+ du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</i></p> <p>Code</p> <p>3</p> <ul style="list-style-type: none"> Vocabulaire : consolidation du vocabulaire de base et extension du vocabulaire général ainsi que du vocabulaire juridique. Grammaire : consolidation des structures spécifiques du néerlandais (les adverbes pronominaux, le mot "er", l'inversion, la voix passive, la subordonnée et les conjonctions). <p>Culture</p> <p>Au niveau de toutes les aptitudes précitées : sensibilisation à la culture flamande et néerlandaise.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Plusieurs moments d'évaluation sont prévus pour cette UE- un test de mi-quadrimestre au 1er quadri, en classe, qui comptera pour 2 points;</p> <ul style="list-style-type: none"> un examen de fin de quadrimestre en S14 du Q1, en auditoire, qui comptera pour 5 points; un test de mi-quadrimestre au 2nd quadri, en classe, qui comptera pour 3 points; un examen de fin de quadrimestre en S13 du Q2, en auditoire, qui comptera pour 10 points. <p>La note obtenue en janvier reflètera le résultat au test de la S7 et de l'examen de la S14. Si cette note est inférieure à 10/20, l'étudiants devra repasser la matière du Q1 lors de la session de mai/juin.</p> <p>En cas d'absence injustifiée au test de mi-quadrimestre, l'étudiant obtient 0 pour le test. En cas d'absence justifiée au moyen d'un certificat médical, le test ne sera pas pris en compte et l'examen de fin de quadri sera pondéré en fonction.</p> <p>SESSION d'AOÛT/SEPTEMBRE</p> <p>Lors de la session d'août/septembre, un examen unique portant sur la matière du Q1 et du Q2 sera organisé. Cet examen comptera pour 20 points, donc la totalité de la note finale. Les tests de mi-quadrimestre ne seront plus pris en considération. Un-e étudiant-e qui aurait obtenu 10 ou plus au partiel de janvier, mais qui termine l'année avec une note inférieure à 10, devra donc repasser l'entièreté de la matière en août/septembre.</p>

